



-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

**DÉCRET N° 2021 – 381 DU 16 JUILLET 2021**

portant avancement de trois (03) contrôleurs de deuxième classe au grade de contrôleur de première classe des douanes.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ÉTAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 86-014 du 26 septembre 1986 portant code des pensions civiles et militaires de retraite, telle que modifiée et complétée par la loi n° 2015-19 du 15 novembre 2016 ;
- vu** la loi n° 2020-17 du 03 juillet 2020 portant statut spécial des fonctionnaires des Douanes ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2021-257 du 25 mai 2021 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2019-430 du 02 octobre 2019 fixant la structure-type des ministères ;
- vu** le décret n° 2021-307 du 09 juin 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- vu** le décret n° 2019-492 du 07 novembre 2019 portant nomination de trois (03) élèves officiers au grade de sous-lieutenant de l'Administration des douanes ;
- sur** proposition du Ministre de l'Économie et des Finances,

**DÉCRÈTE**

**Article premier**

Conformément aux dispositions de l'article 83 de la loi n° 2020-17 du 03 juillet 2020 portant statut spécial des fonctionnaires des Douanes, les contrôleurs de deuxième classe dont les noms figurent dans le tableau ci-après sont nommés au grade de contrôleur de première classe des douanes à compter du **1<sup>er</sup> octobre 2020**.

N° D'ORDRE	NOMS	PRENOMS	MATRICULE	GRADE	DATE D'EFFET	BONIFICATION
1.	ADANTCHEDE	Coffi Barnabé	48158	Contrôleur de 1 <sup>ère</sup> Classe	01/10/2020	NEANT
2.	ZOCLANCLOUNON	Mètongninou Romuald	40559	Contrôleur de 1 <sup>ère</sup> Classe	01/10/2020	NEANT
3.	ZOUNMEVO	Gbétchédji Hervé	48125	Contrôleur de 1 <sup>ère</sup> Classe	01/10/2020	NEANT

#### Article 2

Les avancements ci-dessus constatés donnent droit à une augmentation de traitement conformément aux textes en vigueur.

#### Article 3

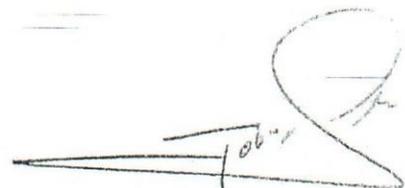
Le Ministre de l'Économie et des Finances est chargé de l'application du présent décret.

#### Article 4

Le présent décret sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 16 juillet 2021

Par le Président de la République,  
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

Le Ministre de l'Économie  
et des Finances,



Romuald WADAGNI  
Ministre d'État

AMPLIATIONS : PR 6 – AN 4 – CC 2 – CS 2 – CES 2 – HCJ 2 – HAAC 2 – MEF 2 – AUTRES MINISTERES 22 – INTERESSES 3  
– SGG 4 – JORB 1.